

Mise à disposition de matériel 3.

Dans un contexte de raréfaction des ressources et de l'optimisation de leur utilisation, il peut être intéressant de partager l'usage d'un matériel (ex: machine outil, véhicule...). Un contrat type de mise à disposition prêt à usage est un contrat par lequel une partie (le prêteur) met temporairement un bien à la disposition d'une autre partie (l'emprunteur) pour un usage déterminé, sans transfert de propriété et généralement sans contrepartie financière.

Cibles



Citoyens



Entreprises

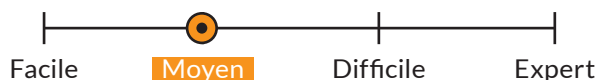


Collectivités



Communautés d'Énergies
Renouvelables (CER)

Mise en œuvre



Ressources disponibles

- [Contrat type: Mise à disposition prêt à usage](#)
- [Contrat de mise à disposition de matériel à titre gratuit ou à titre onéreux](#)
- [Notice de contrat de prêt à titre gratuit](#)

Objectifs

- Sécuriser l'utilisation des équipements de la Communauté d'Énergies Renouvelables (CER).
- Favoriser l'expérimentation et l'innovation dans le développement des énergies renouvelables.
- Encourager la mutualisation des équipements pour optimiser leur utilisation.
- Permettre une adoption progressive des énergies renouvelables par les acteurs locaux.
- Réduire les coûts d'investissement en évitant des achats individuels lourds.
- Diminuer l'impact environnemental en optimisant l'usage des ressources et des infrastructures existantes.



Bonnes pratiques

- ☐ Définir clairement l'usage et la durée du prêt en précisant l'objectif d'utilisation du matériel, la période de mise à disposition et les conditions de restitution.
- ☐ Mentionner les droits et obligations de chaque partie (prêteur et emprunteur) pour éviter tout malentendu.
- ☐ Expliquer comment le matériel doit être utilisé, entretenu et qui est responsable en cas de dégradation.
- ☐ Prévoir une clause de responsabilité en définissant les obligations de l'emprunteur en cas de perte, vol ou dommage, et préciser les assurances éventuelles.